

## **L'ERMITAGE DU REBBERG**

### **CONDITIONS GÉNÉRALES d'HEBERGEMENT**

**Article 1** – Les présentes conditions générales sont destinées à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes à l'ERMITAGE DU REBBERG.

Nous nous engageons à assurer personnellement l'accueil de nos hôtes avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

**Article 2 - durée du séjour** : le client est hébergé pour une durée déterminée et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

**Article 3 - réservation** : l'intégralité du montant de l'hébergement sera prélevé sur la CB ou payé par chèque ou virement 48H avant l'arrivée, les consommations seront payables au moment du départ. En cas de règlement par chèque ou par virement, la réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir à l'ERMITAGE DU REBBERG un acompte de 30 % du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue.

POLITIQUE D'ANNULATION :

**Article 4 - annulation par le client** : Toute annulation doit être notifiée par lettre, fax ou mail adressé à l'ERMITAGE DU REBBERG.

a) Annulation avant le début du séjour :

- Pour une annulation jusqu'à 7 jours avant la date d'arrivée, aucune facturation.
- Pour une annulation de 7 jours à 4 jours avant la date d'arrivée, facturation de 50% du prix du séjour avec un minimum de 1 nuitée par chambre réservée.
- Si l'annulation intervient moins de 48 heures avant la date d'arrivée, facturation de 100% du prix du séjour.

**Pour une réservation au-delà de 3 nuits et/ou au-delà de 2 chambres, les délais ci-dessus sont doublés**

- Pour une annulation jusqu'à 14 jours avant la date d'arrivée, aucune facturation.
- Pour une annulation de 14 jours à 8 jours avant la date d'arrivée, facturation de 50 % du prix du séjour.
- Si l'annulation intervient moins de 96 heures avant la date d'arrivée, facturation de 100 % du prix du séjour.

b) Si le client ne se manifeste pas avant 20 heures le jour prévu de début du séjour, l'ERMITAGE DU REBBERG peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis à l'ERMITAGE DU REBBERG qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis à l'ERMITAGE DU REBBERG.

Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées, cas échéant.

**Article 5 - annulation par l'ERMITAGE DU REBBERG** :

Lorsqu'avant le début du séjour, l'ERMITAGE DU REBBERG annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception ou mail. Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation 'était intervenue de son fait à cette date.

**Article 6 - arrivée** : le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le site de réservation. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir l'ERMITAGE DU REBBERG.

**Article 7 - règlement du solde** : Le solde est à régler au plus tard 48 h. avant l'arrivée.

Les consommations et les prestations supplémentaires seront à régler en fin de séjour.

**Article 8 - taxe de séjour** : La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès de l'ERMITAGE DU REBBERG qui la reverse ensuite au trésor public.

**Article 9- utilisation des lieux** : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état.

**Article 10 – capacité** : La réservation est faite pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en droit de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification de la réservation à l'initiative de l'ERMITAGE DU REBBERG, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**Article 11 - animaux** : L'ERMITAGE DU REBBERG n'accepte pas d'animaux domestiques.

**Article 12 – litiges** : En cas de litige, il est expressément fait attribution de juridiction aux tribunaux compétents de STRASBOURG

